

1 Juillet 1910.

Ville de Beaconsfield

Livre des Minutes du Conseil

Province de Québec

Ville de Beaconsfield.

Minute de la première assemblée du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaurepaire, rang du haut du fleuve, samedi le deuxième jour de juillet, mil neuf cent dix, à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents : Son honneur le Maire et M. M. les Échevins Wilfrid Dagenais, James Daugall, A. H. Hutchens, P. H. Lamb; Albert Pilon et C. L. Shorey, étant tous les membres du Conseil de la Ville.

Son Honneur le Maire prend le fauteuil. Le secrétaire-trésorier du village de Saint Joachim de la Pointe Clave tenu, en vertu de la charte de la ville, d'agir comme officier rapporteur, pour la première élection du Conseil de Ville de la Ville, fait rapport qui en obéissante aux dispositions de la charte, il a tenu la première élection, et que les messieurs suivants ont été par lui régulièrement proclamés élus maire et échevins de la ville de Beaconsfield, à savoir :

Maire M. J. L. Perron.

Échevins : M. M. Wilfrid Dagenais, James Daugall, A. H. Hutchens, P. H. Lamb; Albert Pilon et C. L. Shorey.

L'officier-rapporteur fait de plus rapport que Son Honneur le Maire et tous les échevins élus, ont diemment prêté le serment d'office, tel que requis par la loi, et il dépose sur la table tous les documents de l'élection ci-dessus mentionnée ainsi que les certificats d'assermentation du Maire et des Échevins de la Ville.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Pilon que M. H. B. Parent, Notaire, soit nommé secrétaire-trésorier de la Ville de Beaconsfield. Cette

Proposition n'a pas de secondeur.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Nutkins, secondé par M. l'Échevin Shorey que M. J. G. V. Mallette soit nommé secrétaire-trésorier de la Ville de Beaconsfield, à un salaire de quinze piastres par mois, avec faculté par le Conseil de Ville de mettre fin à son engagement, en tout temps, en lui donnant trente jours d'aviso.

Cette proposition est mise au voix. A été voté pour: Le professeur et le secondeur et M. M. les échevins Wilfrid Dagenais, James Dougall et J. H. Lamb. A voté contre: M. l'Échevin Albert Pilon.

La motion est en conséquence adoptée.

Le secrétaire-trésorier prête immédiatement le serment d'office, lequel est déposé sur la table.

Le Conseil donne instructions au secrétaire-trésorier de conserver parmi les archives de la Ville tous les documents de la première élection, lesquels ont déjà été déposés sur la table par le secrétaire-trésorier du Village de St-Jacques de la Pointe Blaie, et de déposer également dans les archives de la Ville le serment du secrétaire-trésorier.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Shorey secondé par M. l'Échevin Lamb et unanimement résolu: Qu'un comité permanent à être connue sous le nom de "Comité des Chemins" soit nommé, et que ce Comité soit composé de M. M. les échevins Dagenais, Lamb et Shorey. Prière est faite à ce Comité, par les membres du Conseil, d'examiner sous le plus court délai les divers chemins et routes de la Municipalité et faire rapport au Conseil sur le mariage de

plus efficace de procéder afin d'améliorer les dits chemins et routes.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Shorey, secondé par M. l'Échevin Daugall, et unanimement résolu: Qu'il est important de faire préparer, sous le plus court délai, un rôle d'évaluation des immeubles de la Ville, et qui en conséquence, trois évaluateurs soient nommés pour agir comme évaluateurs de la Ville, et sur proposition de M. l'Échevin Shorey secondé par M. l'Échevin James Daugall, M. J. D. Molson est à l'unanimité nommé évaluateur de la Ville de Beaconsfield.

Sur proposition de M. l'Échevin Pilon, secondé par M. l'Échevin Dagenais, M. Joseph Legault, (fils de François) est à l'unanimité nommé évaluateur de la Ville de Beaconsfield.

Sur proposition de M. l'Échevin Daugall, secondé par M. l'Échevin Hutchins, M. Geo. T. Hartt est à l'unanimité nommé évaluateur de la Ville de Beaconsfield.

Il est unanimement résolu que M. J. D. Molson soit nommé président des évaluateurs de la Ville de Beaconsfield.

Sur proposition de M. l'Échevin Pilon, secondé par M. l'Échevin Hutchins, il est unanimement résolu de nommer un auditeur de la Ville, et sur proposition des mêmes, il est unanimement résolu que M. H. Mr. Shepherd soit nommé auditeur de la Ville de Beaconsfield.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Hutchins secondé par M. l'Échevin Daugall, qu'il est opportun qu'un règlement soit passé afin de déterminer le jour et l'heure des assemblées mensuelles du Conseil de Ville, et sur cette proposition,

le règlement suivant, a été comme sous
le nom de "Règlement No 1 de la ville de Beaconsfield"
est adopté à l'unanimité.

Règlement No 1

Il est ordonné et statué par règlement
de ce conseil: Attendu qu'en vertu de
l'article 5557 des Statuts Répondus de la
Province de Québec, 1909. "Lois des villes et villes" le
conseil de Ville est tenu de se réunir au moins
une fois chaque mois, au jour et à l'heure
fixés par un règlement à cet effet:

Attendu qu'il est nécessaire que tel
règlement soit passé immédiatement, fixant
le jour et l'heure des assemblées mensuelles du
Conseil:

Qu'il soit ordonné et statué, et par les
présentes il est ordonné et statué:

1^e. L'assemblée mensuelle du conseil de
ville de la Ville de Beaconsfield sera tenue le
premier samedi de chaque mois, à huit heures
du matin après-midi.

Il est unanimement résolu sur
proposition de M. l'Echevin Hutchins secondé
par M. l'Echevin Daugall de nommer
M. l'Echevin Shorey pro-maire de la Ville
de Beaconsfield pour les mois de juillet, août
et septembre.

Il est ensuite proposé par M. l'Echevin
Shorey secondé par M. l'Echevin Hutchins et
unanimement résolu de former un comité
permanent de ce conseil, lequel sera
connu sous le nom de "Comité du Feu, de
l'Équation et de l'Éclairage" et que ce comité
soit composé de M. M. les Echevins Lamb,
Daugall et Pilon.

Amendé par
règlement No 9

Voir page 96

1/16

Il est ensuite proposé par Mr l'Échevin Shorey, secondé par Mr. l'Échevin Trumb et unanimement résolu que M. M. les Échevins Pilon et Dagenais soient chargés de rencontrer le Conseil du Village de St Joachim de la Pointe Cläre, afin de discuter avec les membres du conseil les conditions du règlement de l'actif et du passif de la Ville avec le dit Village de Saint Joachim de la Pointe Cläre, et sur proposition de Mr. l'Échevin Dagenais, secondé par Mr. l'Échevin Pilon, il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à samedi, le neuvième jour de juillet, mil neuf cent dix, à huit heures de l'après-midi à l'endroit où la séance actuelle est tenue.

— J. L. Perron —
Maire

J. L. Vital Mallet

Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée ajournée du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaurepaire, rang de l'autre flèche samedi le neuvième jour de juillet mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Etaient présents son Honneur le Maire J. L. Perron et M. M. les Échevins Wilfrid Dagenais, James Daugalt A. H. Hutchins, P. H. Lamb, Albert Pilon et C. F. Shorey étant tous les membres du conseil de Ville sous la présidence de son Honneur M. le Maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente.

Le conseil prend connaissance de la lettre de Mr Geo. P. Hartt, donnant sa démission comme évaluateur de la Ville de Beaconsfield et il est alors proposé par Mr l'Échevin Pilon, secondé

par M. l'eccl^evin Dagenais que M. John Angell soit nommé évaluateur de la ville de Beaconsfield en remplacement de Mr. Geo. P. Hartt.

Cette motion est mise au voix.

Ont voté pour — contre

M. Ed. Pilon,	les Shorey
" Dagenais,	Lamb
	Hutchins
	Dougall

Cette motion est déclarée perdue, et il est alors proposé par M. l'eccl^evin, Lamb, secondé par M. l'eccl^evin Shorey que Mr. James Webb soit nommé évaluateur de la Ville de Beaconsfield en remplacement de Mr. Geo. P. Hartt. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. l'eccl^evin Shorey donne alors lecture du rapport du "comité des Chemins" suivant la résolution adoptée à cet effet à la séance précédente de ce Conseil. Son Honneur M. le Maire Perron en fait la lecture en français, et sur proposition de M. l'eccl^evin Shorey secondé par M. l'eccl^evin Dagenais il est unanimement résolu d'adopter le dit rapport et de l'examiner durant la présente assemblée.

Il est ensuite proposé par M. l'eccl^evin Pilon, secondé par M. l'eccl^evin Shorey que la Ville de Beaconsfield se charge de faire faire immédiatement les réparations nécessaires au chemin principal de la Ville, ceci aux frais des différents propriétaires ayant part sur le dit chemin. Les employés de la Ville devront tenir un compte complet des travaux faits, et à charge à chaque propriétaire. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite proposé par M. l'ecclésiaire Shorey, secondé par M. l'ecclésiaire Wilson et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier voit à conférer avec l'avocat de la ville pour préparer un règlement concernant le chemin reliant le chemin principal avec la station du Grand Tram, gare Beaupréaire, afin que ce chemin soit instantanément le tout des travaux devant être divisé comme suit: la moitié par la Ville de Beaconsfield, et l'autre moitié par les propriétaires dont les propriétés sont situées sur le dit chemin de la gare de Beaupréaire et aussi les propriétaires sur le chemin principal, commençant à l'extrémité ouest de la Ville de Beaconsfield, des Mr. Nap. Valois et se terminant à la propriété de Mr. Allison, inclusivement, et de soumettre ce règlement à la prochaine assemblée du conseil.

Le "comité des Chemins" est également prié d'avoir une entrevue avec Mr. Mr. Luther et Huntly Drummond pour voir à quelles conditions ces messieurs céderaient une ligne de terrains le long de la partie ouest du chemin conduisant à la gare de Beaconsfield, ce dans le but d'élargir le dit chemin, et que le secrétaire-trésorier confie avec l'avocat de la Ville pour préparer un règlement à ce sujet.

Sur proposition de Mr. l'Ecclésiaire Shorey secondé par Mr. l'ecclésiaire Faribault il est unanimement résolu d'engager un homme pour couper les herbes le long des différents chemins situés dans la Ville de Beaconsfield.

Il est proposé par Mr. l'ecclésiaire Faribault secondé par Mr. l'ecclésiaire Shorey et unanimement résolu "faire venir

l'ensemble d'ites connu sous le
nom de "Comité des Finances" soit nommé,
et que ce comité soit composé de M. Mr.
les chemins Doegall, Hutchins, et Pilon.

Il est alors proposé par Mr. Lebeau
Shorey, secondé par Mr. Léonard Hutchins
et résolu unanimement que Monsieur
J. Kinfet soit nommé avocat de la
Ville de Beaconsfield, sa rétention devant
ites fixée par le comité des finances.

Trois comptes présentés au conseil
sont reçus au Comité des finances pour
approbation.

Sur proposition de Mr. Lebeau
Shorey, secondé par Mr. Léonard Lamb
Il est unanimement résolu que le
Comité des Chemins voit à demander
des soumissions pour repaver les chemins
de la Ville de Beaconsfield.

Il est ensuite proposé par Mr.
Léonard Lamb, secondé par Mr. Lebeau
Pilon que le secrétaire trésorier soit
autorisé de procéder au nom de la
Ville de Beaconsfield contre les propriétaires
d'automobiles qui violent la loi concernant
la limite de vitesse des automobiles
dans la Ville de Beaconsfield. Cette
proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite proposé par Mr. Lebeau
Hutchins secondé par Mr. Léonard Pilon
et unanimement résolu que le comité
des finances voit à ouvrir un compte
au nom de la Ville de Beaconsfield dans
une des banques autorisées, de Montréal, et
que les chèques sur le dit compte soient
signés par le secrétaire-trésorier et par le

président du comité des finances ou en l'absence de ce dernier par un des membres du comité des finances.

Il est unanimement résolu sur proposition de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Lamb d'autoriser le comité des finances à imprunter presque à concurrence de \$ 25.000.00 vingt cinq mille piastres pour pourvoir aux besoins de la Ville de Beaconsfield.

Sur l'nomme le Maire déclare alors l'assemblée adjournée

J. F. Viat Mallett
Sec.-trés.

J. L. DERRIDA

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée mensuelle régulière du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaupréair, rang du Haut du fleuve, samedi le seizième jour d'août mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Etaient présents son honneur le maire Perron et M. Mr. les échevins Wilfrid Dagenais, James Dougall, A. H. Hutchins, T. D. Lamb, Albert Pilon et C. L. Shorey étant tous les membres du Conseil de la Ville, sous la présidence de son honneur le maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente. X

Une requête demandant la construction d'un nouveau chemin, parallèle au chemin principal actuel environ cent verges plus au nord est présentée. Une autre requête s'offrant aussi à ce projet est présentée et sur motion de M. l'échevin Hutchins, secondé par M. l'échevin Lamb il est unanimement résolu que

* Le rapport du comité des chemins est unanimement adopté sans opposition de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Lamb.

J. F. V.

Quatre motos rayés nuls

J.P.

Le Comité des Chemins voit à consulter un ingénieur compétent et de s'informer du coût probable des plans et de l'extension du dit chemin et de faire rapport à ce Conseil à sa prochaine séance.

Il est unanimement résolu sur motion de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Hartshorn que la commission de Monsieur James Morgan pour la construction dudit chemin reliant le chemin principal à la gare de Beaupréau, pour la somme de \$3.000.00 trois mille piastres, soit acceptée, et que le Comité des Chemins soit autorisé de confier avec l'avocat de la Ville pour faire un contrat à ce sujet.

Il est unanimement résolu sur proposition M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Lamb que le conseil refuse d'accorder à Mr. F. Upton la bourse d'hôtel pour six mois, tel que demandé par lui.

M. l'échevin Dougall donne le rapport du Comité d'Éclairage.

Il est unanimement résolu sur proposition de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Lamb qu'à l'avenir tous les avis publics soit affiché à la maison d'école de Beaupréau et sur le poteau de téléphone situé à l'angle des chemins principal et du chemin conduisant à la gare de Beaupréau.

Il est proposé par M. l'échevin Dougall, secondé par M. l'échevin Shorey qu'à l'avenir les plaintes du genre de celle maintenant déposée à ce conseil par Monsieur Louis Barrière soient examinées par le

Beaupréau retranché
et remplaci par
Beaupréau)
aussi à la barrière
et domm de l'agp
entre à Beaupréau

J.P.

constable de la Ville avant d'être transmises à ce Conseil. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Mr. l'echevin Pilon secondé par Mr. l'echevin Hutchins que le Conseil de la Ville de Beaconsfield loue la salle de la maison d'école de Beaurepaire pour y tenir ses assemblées, pour l'année finissant le 30 juin mil neuf cent onze; le chauffage et l'éclairage de la dite salle étant à la charge de commissaires d'écoles lesquels consentent à louer ladite salle à la Ville de Beaconsfield. - Adoptée à l'unanimité.

Le Honneur le Maire déclare alors l'assemblée adjournée.

*J. L. Perron,
" Mayor*

J. F. Petit-Mallette.

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée mensuelle régulière du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenu à la salle de la maison d'école de Beaurepaire, rang du haut du fleuve, samedi, le troisième jour de septembre mil neuf cent six à huit heures de l'après-midi.

Etaient présents, le Honneur le Maire Perron, M. Mr. les échevins Wilfrid Dagenais, James Dougall, A. H. Hutchins, P. F. Lamb, Albert Pilon et B. J. Shorey étant tous les membres du Conseil de la Ville, sous la présidence de son Honneur le Maire Perron.

Le Secrétaire-trésorier donna lecture des minutes de l'assemblée précédente.

Il est alors proposé par M. l'ecrivain Dougall secondé par M. l'ecrivain Lamb et unanimement résolu qu'un comité spécial composé des écrivains Hutchins et Dougall soit nommé pour rencontrer Mr. James Morgan afin de régler avec lui, si possible, le différend concernant la construction du chemin de Beaufaie.

Le secrétaire-trésorier lit et dépose parmi les papiers de la Ville de Beaconsfield un protêt servi à Monsieur James Morgan au sujet du chemin de Beaufaie.

Il est alors unanimement résolu sur motion de M. l'ecrivain Dougall, secondé par M. l'ecrivain Lamb que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre des procès-légaux contre les propriétaires qui ne tiennent pas leur chemin en bon ordre, après qu'ils auront été notifiés à cet effet. Les travaux devront être commençés vingt quatre heures après la signification de l'avertissement. Le constable de la ville devra fournir au secrétaire-trésorier une liste des propriétaires dont le chemin est en mauvais état.

Il est ensuite proposé par M. l'ecrivain Hutchins, secondé par M. l'ecrivain Dougall et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à Mr. F. Upton pour l'informer que le Conseil prendrait en considération sa demande pour une licence de débit, non pas une licence d'hôtel - si elle était présentée sur une formule régulière.

Il est alors proposé par l'ecrivain Lamb secondé par l'ecrivain Dagenais et unanimement résolu que le Conseil adopte le règlement suivant pour être désigné comme règlement No 2 de la Ville de Beaconsfield,

Vu qu'il a causé d'une erreur dans la description du territoire de la Ville de Beaconsfield, telle que donnée dans l'acte pour incorporer la dit Ville de Beaconsfield, la propriété de M^r. Israel Louis Laffleur est comprise en partie seulement dans les limites de la Ville, et qu'il était l'intention de tous les requérants d'inclure en entier la dite propriété de M^r. Laffleur, le règlement suivant est adopté et fait partie des règlements de la Ville de Beaconsfield.

"Règlement concernant l'annexion du lot n° 1
du Village de la Pointe Claire"

Règlement n° 1

Attendu qu'il a causé d'une erreur dans la description du territoire de la Ville de Beaconsfield dans l'acte d'incorporation de la Ville. Statuts de Québec, 1 Georges V, Chapitre 62, Section 1, la propriété appartenant à M^r. Israel Louis Laffleur n'est pas comprise en entier dans les limites de la ville.

Attendu qu'il a toujours été l'intention de tous ceux concernés d'inclure dans le territoire de la ville toute la propriété de M^r. Israel Louis Laffleur, et afin d'arriver à ceci il est opportun de remédier à l'erreur faite dans l'acte d'incorporation de la Ville et annexer le reste de la dite propriété suivant la ^{Loi} des Bâts et Villes.

Que'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Ville de Beaconsfield comme suit :

1^o. La propriété appartenant actuellement à M^r. Israel Louis Laffleur et dont une description complète est donnée dans le présent règlement est par les présents annexée à la Ville de Beaconsfield pour

un mot rayé et

IR

fins municipales.

2 - La dite propriété est correctement décrite comme suit : Un lot de forme irrégulière, portant le No 1 du livre officiel de plans et renvois du Village de la Pointe Claire borné en avant vers le sud-est par le fleuve St Laurent, en arrière vers le Nord-Ouest par la ligne-frontière du Village de la Pointe Claire, sur un côté, vers le sud-ouest, par la ligne-frontière du Village de la Pointe Claire, et sur l'autre côté, vers le Nord-est par les Nos 2-3 et 4 du Village de la Pointe Claire, et contenant 1.528.286 pieds de superficie.

3 - Les termes et conditions auxquelles la dite propriété est annexée sont qu'elles seraient sujette à toutes les dispositions des différents actes, règlements ou ordonnances faits et passés au temps de l'annexion ou après en vertu des pouvoirs conférés à la Corporation de la Ville de Beaconsfield par sa charte ou par la loi; cependant les dispositions du présent règlement ne devront暮re en rien à toute réclamation, droit ou privilège quel la Corporation du Village de la Pointe Claire peut avoir contre la propriété annexée jusqu'à l'adoption du présent règlement.

4 - La propriété annexée par les présentes ~~par la Ville de~~ fera partie de la Ville de Beaconsfield.

5 - Ce règlement deviendra en force aussitôt qu'il aura été approuvé par le Lieutenant-gouverneur en Conseil.

en marge n°
JK

Il est alors unanimement résolu sur la proposition de M. l'Échevin Lamb secondé par M. l'Échevin Dagenais que le règlement concernant l'annexion de la propriété de M. J. L. Lafleur soit soumis au Conseil Municipal du Village de la Pointe Blanche pour être approuvé par lui.

Il est aussi proposé par M. l'Échevin Hutchins secondé par M. l'Échevin Shorey que le Comité du Feu de l'Aguedee et de l'Éclorage soit requis de commun accord avec M. de Lury-McDonald en rapport avec sa proposition au sujet d'aguedee et d'égouts.

Sur ces murs le Maire dicte alors l'assemblée adjournée.

C. L. Shorey
Pro Mayor

J. F. Vital Mallet
Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée régulière mensuelle du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaurepaire, samedi 1^{er} octobre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Etaient présents M. M. les échevins Dagenais, Lamb, Peter et Shorey formant le quorum du Conseil. M. l'Échevin Shorey, pro-maire, président.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente et il est alors unanimement résolu sur la proposition de M. l'Échevin Dagenais, secondé par M. l'Échevin Lamb, que la présente assemblée soit adjournée à samedi le huit octobre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

J. F. Vital Mallet
Secrétaire

J. S. Perron
Maire

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée régulière, par
gouvernement du Conseil Municipal de
la Ville de Beaconsfield tenue à la salle de la
maison d'école de Beaurepaire, samedi le
huit octobre mil neuf cent dix à huit
heures de l'après-midi, avis ayant été donné
aux membres absents de la dernière
assemblée.

Étaient présents : Son Excellence le Maire
Perron, et M. M. les échevins Dagenais,
Daugall, Faub, Pilon et Shorey formant
le quorum du Conseil sous la présidence
de M. le Maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture
des minutes de l'assemblée précédente

Il est unanimement résolu sur
proposition de M. l'échevin Shorey
secondé par M. l'échevin Daugall que
M. l'échevin Dagenais soit nommé
maire-suppléant pour les mois d'octobre
novembre et décembre mil neuf cent dix

Les écrits de J.A. Carrière et Louis
Carrière sont renvoyés à la prochaine
assemblée.

M. l'échevin Daugall propose secondé par
M. l'échevin Shorey qu'à l'avenir le secrétaire-
trésorier informe les membres du Conseil
au moins trois (3) jours avant une assemblée
de la date de la ditte assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est alors unanimement résolu
sur proposition de M. l'échevin Faub
secondé par M. l'échevin Pilon

que le Conseil s'apprête

J. L'Heureux

maire

J. Viat Mallet

secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée régulière mensuelle du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à la Salle de la Maison d'école de Beaconsfield, samedi le vingt-cinquième jour de Novembre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents hon. Horneer le Maire Perron, et M. Mr. les chevins Dagenais Hutchins, Lamb, Pilon et Shorey formant le quorum du Conseil sous la présidence de son Honneur le Maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente.

Il est alors unanimement résolu sur proposition de Mr. l'chein Shorey secondé par Mr. l'chein Dagenais que le Conseil adopte finalement le règlement No 2 "Concernant l'annexe du lot No 1 du Village de Pointe-Blanche" tel qu'adopté à l'assemblée de ce Conseil du trois (3) septembre mil neuf cent dix et approuvé par le Conseil municipal de l'Ullage de St-Jean de la Pointe-Blanche à son assemblée du 21 septembre mil neuf cent dix.

Il est aussi unanimement résolu sur proposition de Mr. l'chein Shorey secondé par Mr. l'chein Dagenais que la correspondance échangée entre le Conseil et Mr. R. P. Parker soit laissée sur la table jusqu'à une prochaine séance.

Mr. l'chein Hutchins propose secondé par Mr. l'chein Pilon que la requête de Beaconsfield

Boating Club pour eriger le dit Club en Corporation de Club soit accordée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite résolu unanimement sur proposition de M. L'ecclésien Hatcheur secondé par M. L'ecclésien Pilon que la question de se procurer un camasseur pour la pierre et l'outillage nécessaire pour bâti les chemins soit laissée au comité des chemins à qui pleins pouvoirs soient donnés en rapport avec cette question.

La question des cautionnement du secrétaire - trésorier est laissée au comité des finances.

Le Conseil décide de refuser de payer les comptes de J. A. Barrière et d'Alfred Pilon
Barrière \$3⁰⁰ et Pilon \$4⁰⁰.

Il est résolu unanimement sur proposition de M. L'ecclésien Shorey secondé par M. L'ecclésien Pilon que les comptes suivants soient payés

Louis Barrière	\$5.00	cinq piastres
Jos. Legault	1.00	Une do.
H. Dagenais	2.40	deux piastres et quarante
C. Legault	4.00	Quatre piastres
Biron, Devignac	100.0	Dix piastres
M. Beaton	.80	quatre-vingt dix
Jos. Legault	8.62	Huit piastres et soixante et deux deniers

Le dernier compte est pour des bois ayant servi à réparer les trottoirs et devra être chargé aux propriétaires en défaut. Une liste de ces propriétaires devra être fournie au secrétariat-trésorier par le constable de la Ville.

Il est alors unanimement résolu sur proposition de M. L'ecclésien Shorey secondé par M. L'ecclésien Dagenais que la présente

assemblée soit ajournée à samedi le douze (12) novembre prochain à trente heures de l'après-midi, pour prendre en considération le rôle d'évaluation tel que déposé par les estimateurs au bureau des secrétaires-trésorier.

J. L. Perron
Moyson

J. A. Mallett

Secrétaire-trésorier.

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée régulière par ajournement du Conseil de la Ville de Beaconsfield, tenue, après avis donné au membre absent de la dernière séance, dans la salle de la maison d'école de Beaurepaire, samedi, le douzième jour de Novembre à trois heures de l'après-midi. Étaient présents sur l'heure le Maire J. L. Perron et M^r. les chevins Dorgé, Lamb, Pilat et Shorey, formant le quorum du Conseil sous la présidence de M^r. le Maire.

Le Secrétaire-trésorier donna lecture des minutes de l'assemblée précédente.

Il est proposé par M^r. l'eccl^{ain} Lamb, secondé par M^r. l'eccl^{ain} Pilat et résolu à l'unanimité que l'évaluation de M^r. Jos. Legault soit de ~~1200~~¹¹⁰⁰ piastres (\$1,000.00) au lieu de treize cents (\$1300.00) piastres pour ses bâties ce qui porte son évaluation totale à \$1200⁰⁰ douze cent piastres.

Il est aussi résolu unaniment que la proposition de M^r. l'eccl^{ain} Shorey secondé par M^r. l'eccl^{ain} Pilat que le rôle d'évaluation soit amendé de la façon suivante. 1^e Que l'évaluation des bâties appartenant à M^r. Jos. Rémi Legault, soit de \$2,500⁰⁰ deux mille cinq.

cent piastres au lieu de \$3.000.00 trois
 mille piastres, laissant son évaluation totale
 à \$6.200.00 dix mille deux cents piastres.
 Aussi que l'évaluation de Maximin Thibault
 soit de \$2.000.00 vingt mille piastres au lieu
 de \$5.000.00 cinq mille piastres, Aldéric
 Valois vingt mille piastres (\$2.000.00) au lieu de
 \$5.000.00 cinq mille piastres, John Auger fils
 \$10.400.00 dix mille quatre cent piastres au lieu
 de \$2.600.00 deux mille six cent piastres; James
 Sirois quatorze mille piastres (\$1.400.00) au
 lieu de \$3.500.00 trois mille cinq cents piastres;
 John Auger 1st & 5- Seize mille piastres (\$16.000.00)
 au lieu de \$4.000.00 quatre mille piastres;
 John Auger 2nd. dix huit mille piastres
 \$18.000.00 au lieu de \$4.500.00 quatre mille
 cinq cents piastres; Paul Hm. Mann
 \$8.000.00 huit mille piastres au lieu de
 \$2.000.00 deux mille piastres; J.B. Payment
 \$3.700.00 trois mille sept cent quarante piastres au lieu de
 \$935.00 neuf cent trente cinq piastres; Armstrong &
 Cook \$7.800.00 sept mille huit cent piastres
 au lieu de \$1.950.00 mille neuf cent cinquante
 piastres; Luther Valois Seize mille piastres
 \$16.000.00 au lieu de \$4.000.00 quatre mille piastres;
 Joz. Rémi Legault \$14.800.00 Quatorze mille
 huit cent piastres au lieu de \$3.700.00 trois
 mille sept cent piastres; J. H. Sherrard
 \$18.000.00 dix huit mille piastres au lieu
 de \$4.500.00 quatre mille cinq cents piastres;
 Mme Pierre Herven \$2.000.00 Vingt mille
 piastres au lieu de \$5.000.00 Cinq mille piastres;
 Mme Ramsey \$2.000.00 deux mille piastres
 au lieu de \$500.00 quatre cents piastres;
 J.E. Lichtenstein \$4.800.00 au lieu de \$1.00.00
 Douze cents piastres; Michel Lefebvre 4.18-

montage, tel
 445

huit mille piastres (\$8.000.00) au lieu de \$2.000.00
 deux mille piastres; J. H. Lamb, \$5.200.00
 cinq mille deux cent piastres au lieu de
 \$13.00.00 treize cent piastres; Mme G. Gébure
 no 16 \$9.600.00 Neuf mille six cent piastres
 au lieu de \$2.400.00 Deux mille quatre cent
 piastres; Famille Barbeau - no 17 - \$9.600.00
 Neuf mille six cent piastres au lieu de
 \$2.400.00 deux mille quatre cent piastres; J. L.
 Perron \$4.400.00 Quatre mille quatre cent piastres
 au lieu de \$1.100.00 Onze cents piastres, Dame
 Isidore Pilan \$1.600.00 Seize cents piastres au
 lieu de \$400.00 quatre cents piastres;
 Famille Barbeau - no 19 - Quatre mille \$4.000.00
 piastres au lieu de \$1.000.00 Un mille
 piastres; Louis St Germain fils, Quinze
 mille piastres \$15.000.00 au lieu de \$3.750.00
 Trois mille sept cent cinquante;
 Ephrem et Albert Pilan \$14.000.00 Quatorze
 mille piastres au lieu de \$3.500.00 trois
 mille cinq cent piastres; Succession
 Sir Geo A. Drummond no 22 - \$5.600.00
 Cinq mille six cent piastres au lieu de
 \$1.400.00 Un mille quatre cent piastres, no 26
 \$8.000.00 huit mille piastres au lieu de \$2.000.00 deux mille
 piastres - no 25 \$5.6000.00 Cinquante-huit mille
 piastres au lieu de \$14.000.00 Quatorze mille
 piastres, no 27 - \$38.000.00 Trente-huit mille
 piastres au lieu de \$9.500.00 Neuf mille
 cinq cent piastres; Hippolyte Lagrenais
 \$16.000.00 Seize mille piastres au lieu de
 \$4.000.00 Quatre mille piastres; Allegardant
 \$6000.00 Seize mille piastres au lieu de \$4.000.00
 Quatre mille piastres; H. A. Hartelius \$2.000.00
 Vingt mille piastres au lieu de \$6.000.00
 Cinq mille piastres, Dame G. H. Valois

\$20.000-- Vingt mille piastres au lieu de
 \$5.000-- Cinq mille piastres, J.F. Laffleur
 - No 33- Six mille piastres (\$6000.00) au lieu
 de \$1.500-- Mille cinq cents piastres;
 J.F. Laffleur No 1. \$6.000-- Six mille
 deux cents piastres au lieu de \$1.550.00 Un
 mille cinq cent cinquante piastres;
 Louis Dagenais fils \$1400-- Quatorze cents
 piastres au lieu de \$350.00 trois cent
 cinquante piastres; François Brunet
 \$1400.00 Quatorze cents piastres au lieu de
 \$350.00 trois cent cinquante piastres;
 Valery Brunet \$1600.00 Seize cents piastres
 au lieu de \$400.00 Quatre cents piastres;
 J.H. Claret \$1600.00 Seize cents piastres
 au lieu de \$400.00 Quatre cents piastres;
 Succession Mme J. Daoust \$800.00 Cent
 cents piastres au lieu de \$200.00 deux cents
 piastres; David Poirier huit cent piastres
 \$800.00 au lieu de \$200.00 deux cents
 piastres; Thomas Brunet deux cent
 quarante piastres (\$240.00) au lieu de \$60.00
 soixante piastres pour le No 178 et \$140.00
 Cent quarante piastres au lieu de \$85.00
 trente cinq piastres pour le No 179;
 Les changements ci-haut commencent à Mr.
 Prof. Valois soit pour porter les terrains en culture
 à leur évaluation totale au lieu du montant
 taxable de 25% auquel ils étaient (sont) sur le
 rôle tel que déposé chez le secrétaire-trésorier.

Il est alors résolu unaniment
 sur proposition de Mr. l'ecclésia
 Shorey secondé par Mr. l'ecclésia Daoust
 que l'évaluation des bâties de No 21
 appartenant à Albert et Ephrem Plan
 soit réduite à \$2.300.00 deux mille trois

et que l'évaluation de
M. Isidore Lefebvre
soit comme suit

Lot 33	6.000.00
" 1	6.200.00
Bateau	800.00
480 piastres 1400 ⁰⁰	
total. \$1440 ⁰⁰	

Am

cents piastres au lieu de \$3.000.00 trois mille piastres et que le nom de Mr. Albert Pilan soit inscrit sur le rôle d'évaluation comme seul propriétaire d'une bateille évaluée à \$700.00 Sept cents piastres. Deuxième:

Sur la proposition de M. l'adjoint Faub, secondé par M. l'adjoint Pilan il est unanimement résolu à adopter le rôle d'évaluation en y apportant les amendements ci-haut adoptés à la présente séance.

Il est unanimement résolu sur la proposition de M. l'adjoint Faub, secondé par M. l'adjoint Pilan que le règlement suivant portant le rapprochement des règlements de la Ville de Beaupré soit adopté pour prélever les deniers nécessaires au gouvernement municipal et autres dépenses.

Règlement No 3

Il est unanimement ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit: Que la somme de \$3.032.47 trois mille trois cent deux piastres et quarante sept centimes soit immédiatement prélevée sur les propriétaires de biens-fonds imposables de cette Ville suivant le rôle d'évaluation maintenant en force qui est de la somme de \$955.023¹⁰/₁₀₀ Neuf cent cinquante cinq mille vingt trois piastres et dix le montant extivable est de \$606.483 six cent six mille quatre cent quatre vingt trois piastres; le taux de taxation étant de quarante (50) cents dans le cent piastres (100%) pour prélever les sommes suivantes suivantes pour l'année financière se terminant le trente (30) Juin mil neuf cent onze, savoir:

J.
V.

Pour le salaire du Secrétaire-trésorier	180.00
Pour le salaire du Garde-boule	400.00
Pour rembourser impôt temporaire	1000.00
Pour loyer de la salle et dépenses diverses	1452.47
total	<u>\$ 3032.47</u>

Le règlement deviendra en force aussitôt après
sa publication.

Après quas San Harmon le maire
déclare l'assemblée adjournée

J. P. Dagenais
pro. maire

J. P. Viaty Mallet
Secrétaire

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

L'assemblée régulière mensuelle du conseil
de Ville de la Ville de Beaconsfield qui devait
avoir lieu à la maison d'école de Beaconsfield,
samedi le troisième jour de décembre
mil neuf cent dit à huit heures de l'après-
midi, et qui avait ensuite été convoquée
pour 2.30 de l'heure de deux heures et demie de
l'après-midi, avis ayant été donnée
aux membres du conseil, n'eut pas lieu
aucun membre n'étant présent à l'heure
de l'ouverture de la séance.

J. P. Dagenais
pro. maire

J. P. Viaty Mallet
Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Beaconsfield, convoquée par Son Honneur le Maire J. L. Perron en vertu de l'article 556¹ des Statuts Réformés de la Province de Québec pour être tenue au lieu ordinaire des assemblées du Conseil, samedi, le vingt Quatre décembre mil neuf cent dix à trois heures de l'après-midi pour y prendre en considération les sujets suivants, savoir:

Examen de la liste électorale parlementaire et révision d'elle si il y a lieu. Affaire reçue de S. E. Fichtauken. Nomination d'un pro-maire pour les mois de Janvier-Février et Mars 1911 — Considérer les comptes suivants et autoriser leur paiement si il y a lieu, M. Laroix \$150⁰⁰, Plus Service Huf 60 \$4.70 Librairie Beauchemin limitée .84 et .75 et M. Laroix & Fils \$6.00 Albert Heuret \$2.75 Un dicto \$2.75 Un filon \$4⁰⁰ Planis de M. Valois au sujet du rôle d'évaluation. Aussi l'adoption de la motion suivante qui est présentée par M. Pickering Shorey: "Que le Conseil autorise les échevins Lamb et Shorey à faire avec les propriétaires le long du chemin principal partant de la frontière est de la Ville de Beaconsfield jusqu'au chemin appelé "Monte Beaubaine" les arrangements nécessaires pour faire au chemin public les changements suivant les plans soumis par M. P. St Georges. Autorisant les échevins Lamb et Shorey à signer au nom du Conseil tout arrangement qui les pourraient concerner à ce sujet". Assemblée tenue au lieu et à heure indiquée

avoir ayant été donné à la
nouvelle du conseil. Soit présent,
M. M. les chevins H. Dagenais, Hutchins,
Lamb-Pilon et Storey formant le
gouvernement du conseil sous la présidence
de M. le juge-maire Dagenais -

Il est unanimement résolu sur
la proposition de M. l'échevin Storey
secondé par M. l'échevin Hutchins
que les minutes de l'assemblée
précédente soit adoptées.

Il est aussi résolu à l'unanimité
sur proposition de M. l'échevin Lamb
secondé par M. l'échevin Storey que
la liste des électeurs parlementaires
maintenant soumise à ce conseil
pour examen et révision soit
adoptée en y faisant les changements
suivants savoir: En relevant le
nom de C. H. Godfrey pour le remplacer
par celui de J. P. McCall. En relevant
les noms suivants: E. A. Barbeau,
Jos Ernest Lepine et Gustave Lepine, le
conseil relevant ces deux derniers après les
avoir entendus sous serment. En
ajoutant les noms suivants: Joseph Brown
Enges Munro, H. F. Pattlek, Lucien
Clarkbois, Comille Pilon, Léo Godin
(entendu sous serment) Guy Dummond,
H. Kenwood, William Pattlek, Judge Quinton,
H. F. Bride.

Il est alors proposé par Mr. l'ecrivain Shovey
secondé par Mr. l'ecrivain Hutchins et
résolu à l'unanimité que Mr. l'ecrivain
Pilar soit nommé pro-maire de la
Ville de Beaconsfield pour les mois de
Janvier - février et Mars 1911 —————

Mr. l'ecrivain Hutchins propose, secondé par
Mr. l'ecrivain Pilar, et le conseil accepte à
l'unanimité la résolution suivante :
"Que M. M. les écrivains Lamb et Shovey
soit autorisé à recevoir des offres des
propriétaires au sujet des condéteurs
auxquelles ils seraient prêts à céder
le terrain nécessaire pour un
nouveau chemin suivant les plans
préparés par M. Pitt St George - Ces offres
devant être soumises au conseil pour
approbation"

Les autres items sur l'ordre des jours
sont renvoyés à la prochaine assemblée
et M. le pro-maire désigné déclare alors
l'assemblée adjournée.

J. F. Vidallet

Sustien - tisane

Albert Pilar
Pro-maire